



PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2019

MISSION ACTION EXTÉRIEURE DE L'ÉTAT PROGRAMME 185 : DIPLOMATIE CULTURELLE ET D'INFLUENCE

**Rapport pour avis de MM. Robert del Picchia et André Vallini,
au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées**

Avis n° 149 (2018-2019) Tome n° 2

Lors de sa réunion du mercredi 14 novembre 2018, la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées a donné un avis favorable à l'adoption de l'ensemble des crédits de la mission « Action extérieure de l'État ». Sur les crédits de la « Diplomatie culturelle et d'influence », la commission a formulé plusieurs observations portant en particulier sur le mode de financement des dépenses de sécurisation des écoles à l'étranger ou sur les moyens permettant de doubler le nombre d'élèves étrangers apprenant le français d'ici 2030.

Les crédits du programme 185 « diplomatie culturelle et d'influence » s'élèvent à **699,57 millions d'euros**, passant ainsi cette année, symboliquement, sous la barre des 700 millions d'euros. Ce programme appartient à la mission « Action extérieure de l'État » qui représente, au total, **2,9 milliards d'euros**.

À périmètre courant, les crédits du programme 185 sont en diminution de 2,6 %.

Leur périmètre évolue : les **crédits relatifs à la sécurité** des établissements scolaires du réseau AEFÉ, qui s'élèveront en 2019 à **18 millions d'euros (+22 %)**, sont désormais portés par le programme 723 du Ministère de l'Action et des Comptes publics, c'est-à-dire par le compte d'affectation spéciale (CAS) « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat ».

À périmètre constant, hors sécurité, les crédits du programme 185 diminuent de 0,6 %. Les **subventions aux opérateurs sont stables**, à l'exception de la subvention pour charges de service public versée à l'Institut français, qui augmente de près de 7 %.

UN BUDGET PRÉSERVÉ QUI APPELLE NÉANMOINS PLUSIEURS REMARQUES

1- La dotation de l'AEFE, hors crédits de sécurisation, est **stable**. Elle s'élève à 384 M€. Les crédits de sécurisation, relevant désormais du programme 723, passent de 14,7 millions d'euros à 18 millions d'euros. Cette opération n'est pas totalement neutre. C'est un report de l'effort à accomplir : **l'avance du CAS devra en effet être remboursée d'ici à 2025, grâce à des cessions immobilières**. Or les biens cessibles du ministère sont une ressource de plus en plus rare. **La politique consistant à céder des emprises pour en sécuriser d'autres n'est pas satisfaisante** même si certains efforts de rationalisation sont bienvenus.



Commémoration du 11 novembre au Lycée français de Manille © Lycée français de Manille

2- Ce changement de périmètre entraîne d'autres incertitudes : d'une part, par le passé, les crédits de sécurisation ont servi à financer des **opérations de cyber-sécurité**. **Cela sera-t-il toujours possible**, compte tenu du transfert des crédits au CAS ? **Qu'en sera-t-il pour la sécurisation de locaux n'appartenant pas à l'Etat ?**

3- Si la subvention à l'AEFE est stable, conformément aux promesses faites l'an dernier, **l'opérateur continue de subir les effets des mesures de régulation budgétaire qu'il a subies en 2017 (- 33 M€)**. Le plan d'économies mis en œuvre en conséquence de cette annulation de crédits entraîne **la suppression de 166 ETP en 2019, après 180 ETP en 2018**. Plusieurs mesures très contraignantes pour les établissements ont été mises en œuvre, dont une augmentation de la participation financière complémentaire, qui est passée de 6 % à 9 % des frais de scolarité dans les établissements en gestion directe (EGD) et les établissements conventionnés. **La diminution de ce taux, fixé à 7,5 % en 2019, est une bonne nouvelle**. Il est souhaitable que cette baisse se poursuive, pour **permettre un retour au taux de 6 % en 2020**.

4- Une réforme de **l'Association Nationale des Ecoles françaises de l'étranger (ANEFE)** est en cours, à la demande de Bercy. Cette réforme a conduit, temporairement, à un arrêt des **prêts garantis par l'Etat** aux établissements par l'intermédiaire de l'ANEFE. Cette situation est regrettable, compte tenu de l'intérêt de ces prêts pour les établissements en difficulté financière, dans un contexte d'augmentation de leur contribution à l'AEFE. **Une solution doit être trouvée, dans l'attente de l'aboutissement de la réforme en cours.**

5- La **subvention à Campus France** et le **montant des bourses de mobilité** pour les étudiants étrangers en France sont stables, alors que le nombre de boursiers a été quasiment divisé par 2 en 10 ans. Un rapport d'évaluation stratégique a récemment recommandé une recentralisation de la politique des bourses qui est aujourd'hui, essentiellement, la résultante d'objectifs locaux. Un chantier de simplification est en cours. **Il convient que le ministère améliore le pilotage et l'évaluation de cette politique des bourses de mobilité.**



@CIUP

UN PLAN AMBITIEUX EN FAVEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE À CONCRÉTISER

6- Le Président de la République a présenté, le 20 mars 2018, un ambitieux plan en faveur de la langue française et du plurilinguisme. Dans un contexte de stabilité budgétaire, **ce plan devra être financé par des redéploiements de moyens.**

7- Si les annonces du 20 mars dernier paraissent aller dans le bon sens, **l'orientation donnée par la France à l'Organisation internationale de la francophonie (OIF)**, lors du récent sommet d'Erevan, est d'autant plus étonnante. La nomination, à la tête de l'OIF, de la candidate du Rwanda, pays qui a remplacé le français par l'anglais dans son système scolaire est considérée par M. André Vallini, co-rapporteur, comme un pari pour le moins risqué pour la langue française.

8- Dans le domaine de l'enseignement français à l'étranger, l'objectif du plan est de **doubler le nombre d'élèves scolarisés en français à l'étranger d'ici à 2030**. Étant donné la stabilité des moyens, cette croissance ne saurait reposer uniquement sur le réseau. De nouvelles formes de partenariat sont à l'étude. Ces orientations posent deux questions : d'une part, **doubler les effectifs signifie doubler le nombre d'enseignants, soutenir et contrôler l'offre nouvelle. Comment trouver la ressource nécessaire ?** D'autre part, cette offre nouvelle sera-t-elle accessible aux familles françaises à revenus modestes ? Un relèvement du montant des bourses sera nécessaire pour répondre à l'augmentation prévisible du nombre d'élèves français. Quelles seront, par ailleurs, les **priorités géographiques** de cette extension de l'enseignement en français ?

9- Sur les 33 mesures du plan en faveur de la langue française, 17 concernent **l'Institut français**. Un rapprochement avec la **Fondation alliance française** est en cours. Or l'Institut français, s'il bénéficie de moyens budgétaires supplémentaires, ne bénéficie pas d'emplois supplémentaires. **Il paraîtrait légitime que l'Institut français puisse, à tout le moins, récupérer les emplois perdus par la Fondation**. Il serait souhaitable, par ailleurs, que l'Institut hérite des **moyens numériques développés**, à un coût important, par la Fondation alliance française.

10- Les **alliances françaises** devront être préparées de façon adéquate, en amont, aux évolutions en cours, qui les conduiront à traiter davantage **avec l'ambassadeur, au plan local, et avec l'Institut français, au plan national**. Il convient de rappeler que le rapprochement des deux têtes de réseau est sans conséquences sur l'existence des deux réseaux culturels à l'étranger.

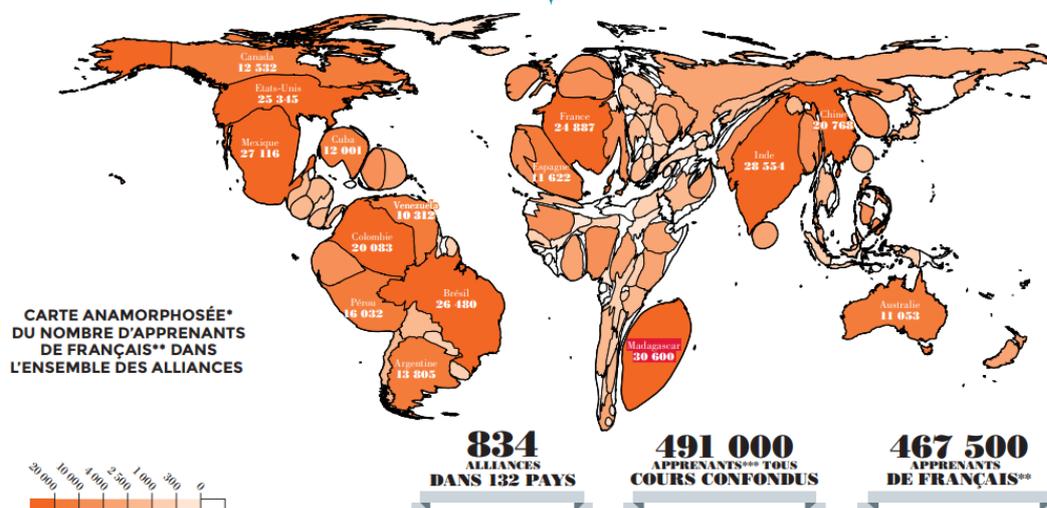
af
Alliance Française

LES ALLIANCES FRANÇAISES DANS LE MONDE

DOCUMENT RÉALISÉ
À L'INITIATIVE DE



LE JOURNAL DATA 2017



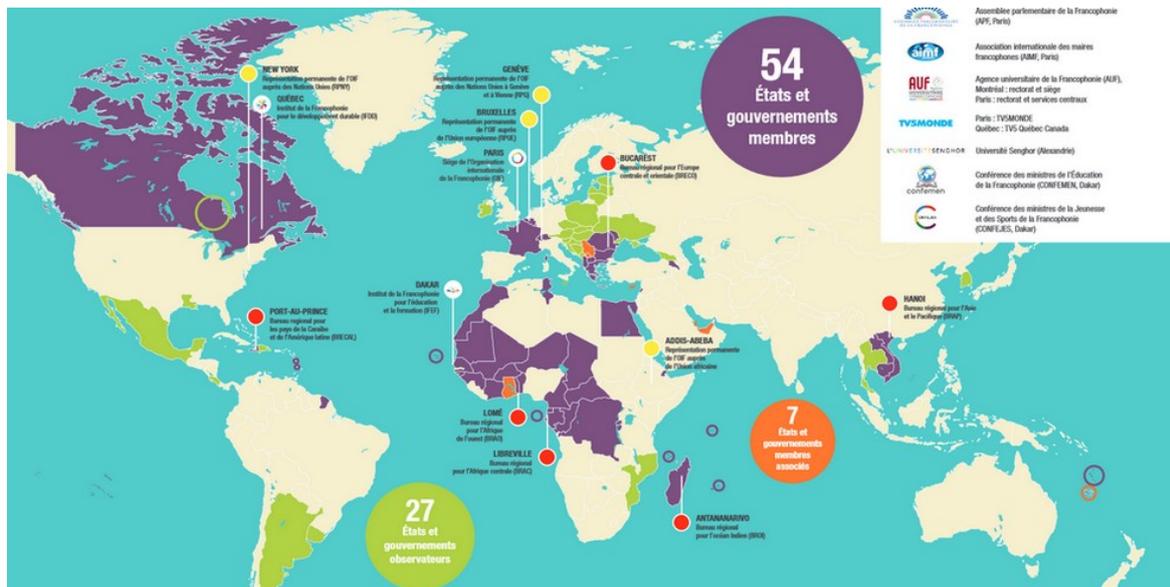
* Selon la méthode Dougenik, Chrisman, Niemeier.

** Cours de français grand public, aux entreprises ou institutions, hors assistance pédagogique.

*** Tous cours de français et autres cours, hors assistance pédagogique.

Les chiffres de ce rapport sont issus du questionnaire 2017 adressé par la Fondation aux Alliances Françaises.

11- Enfin, le plan en faveur de la langue française prévoit un **doublé du nombre d'étudiants étrangers en provenance des pays émergents** et une **rénovation de leurs conditions d'accueil**. Face à une concurrence internationale très forte, la France doit améliorer son attractivité vis-à-vis des étudiants et chercheurs étrangers. Or l'attractivité dépasse la seule question de l'enseignement : elle doit être considérée du point de vue de **l'expérience globale des étudiants** en mobilité, incluant le logement, les démarches administratives, l'offre sportive et culturelle, etc. L'accent doit être mis, en particulier, sur **notre attractivité vis-à-vis des chercheurs de haut niveau** : tout doit être fait pour faciliter leurs démarches, leur installation et leur qualité de vie en France.



États et gouvernements membres de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) @OIF

Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées http://www.senat.fr/commission/etr/index.html 15 rue de Vaugirard 75006 Paris - secretariat-affetra@senat.fr	
Les rapporteurs pour avis sur le programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence »	
 M. Robert del Picchia sénateur représentant les Français établis hors de France	 M. André Vallini sénateur de l'Isère

Le rapport complet est disponible sur le site du Sénat : <http://www.senat.fr/rap/a18-149-2/a18-149-21.pdf>

